



LAUSANNE, le 14 Juin 1838.

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT  
DU CANTON DE VAUD,**

*A Monsieur Negrelli, Ingénieur, à Zurich.*

91

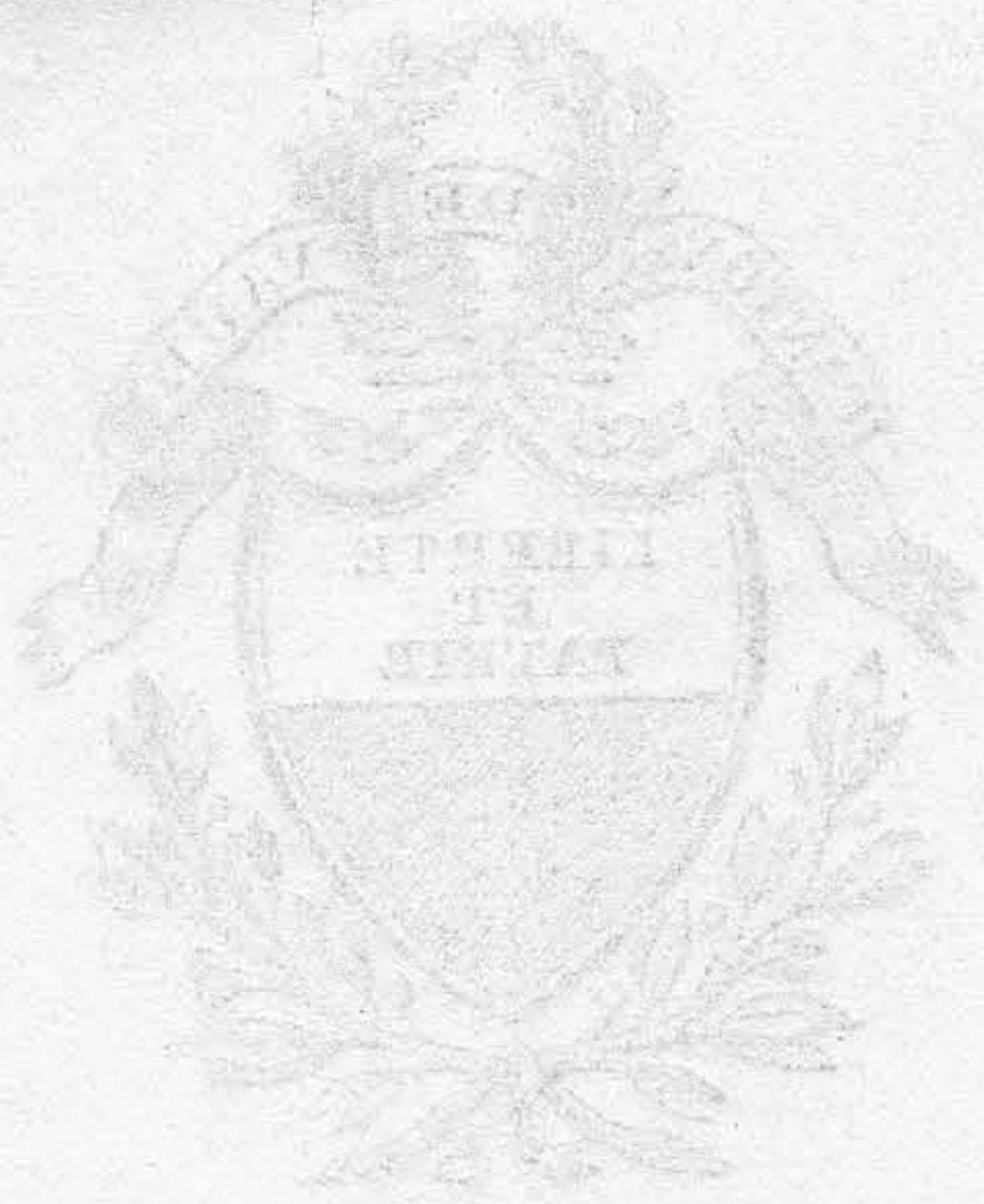
*Monsieur*

Le Conseil d'Etat a décidé de soumettre à l'examen préalable de deux Ingénieurs experts, les plans relatifs à la construction d'un Pont en pierre d'une étendue considérable, destiné à franchir un ravin et à faciliter la circulation de la route de France en Italie, dans la traversée de la Ville de Lausanne.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que le Conseil d'Etat appréciant les renseignements favorables qui lui ont été donnés sur votre habileté, vous a désigné pour procéder à cet examen, conjointement avec M.<sup>r</sup> le Chevalier Mosca, Inspecteur au Corps royal du génie civil à Turin, à qui j'écris dans le même jour par ce Courrier.

Le Conseil d'Etat met beaucoup de prix, Monsieur, à ce que vous vouliez bien accepter cette mission importante. Je vous

*prie*



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ÉTAT

DU CANTON DE VAUD

Je prie de bien vouloir me faire connaître votre détermination à cet égard le plus tôt possible.

Il serait du plus grand intérêt que l'expertise pût avoir lieu sans trop de retard, et dans la première quinzaine du mois de juillet prochain si possible. En conséquence, et pour le cas où vous accepteriez la mission, je vous prie de me faire connaître l'époque la plus rapprochée où vos arrangements personnels vous permettraient d'arriver à Lausanne, afin que lors que la détermination de M. Modca me sera aussi parvenue, je puisse, le cas échéant, vous écrire à l'un et à l'autre pour fixer le moment précis de votre réunion à Lausanne.

Je saisis cette occasion pour vous prier, Monsieur, d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président du Conseil d'Etat du canton de Vaud

A. Jaquet.